

Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

# AVIS PUBLIC

## PUBLICATION ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NO 841-24 ET 843-24

**AVIS** est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a adopté les règlements suivants :

- Règlement no 841-24 modifiant le règlement décrétant la constitution d'un service de sécurité civile et incendie no 630-19;
- Règlement no 843-24 modifiant le règlement sur la tarification des permis, certificats, procédures et services municipaux no 655-20.

**TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE À PRENDRE CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CITÉS CI-DESSUS PEUT S'ADRESSER À LA SOUSSIGNÉE AU 233, CHEMIN YAMASKA À SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM AUX HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE DU BUREAU.**

**DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.**



---

Julie Galarneau, Directrice générale

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de St-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil et sur le site Internet de la Municipalité en vertu du règlement 574-17, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024 entre 8 heures et 16 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.



---

Julie Galarneau, Directrice générale